# DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI CANTON LE CATEAU-CAMBRESIS

### COMMUNE DE FLESQUIERES

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.09.2022

Etaient présents : Madame LAMOURET Fernande, Maire ; Monsieur LELOIR Fabien Adjoint ; Monsieur DRAIN Aymeric, Madame LE PERSON Geneviève, Monsieur DA CUNHA José, Monsieur

BROTZKI Jack Madame HENNINOT Audrey Monsieur MAILLARD Arnaud

Absents excusés : Monsieur JOURNET Billy, Monsieur WADIN David, Monsieur RINGEVAL Jean-Edouard

Procurations: Monsieur JOURNET Billy donne procuration à Madame LE PERSON Geneviève, Monsieur RINGEVAL Jean-Edouard donne procuration à Monsieur LELOIR Fabien, Monsieur WADIN David donne procuration à Monsieur BROTZKI Jack

Secrétaire de Séance : Madame LE PERSON Geneviève

### **DOSSIER 28.2022** Achat de la fermette

Le Conseil Municipal doit mentionner quelques éléments dans la délibération pour la rédaction de l'acte de vente, détaillés ci-dessous :

- Le bien se situe au 4 rue d'Artois à Flesquières
- Le prix de vente de ce bien est de 75 000€
- Madame le Maire est autorisée à signer l'acte de vente en l'étude de Me BRACQ, sise 10 rue Tavelle à Cambrai (59400)

## **DOSSIER 29.2022 Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN**

Le Conseil Municipal a validé les adhésions des communes suivantes au SIDEN-SIAN :

- la commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)
- la commune de HERMIES (Pas-de-Calais), avec transfert des compétences « Eau Potable », « Assainissement Collectif » et Défense Extérieure contre l'Incendie »
- Les communes d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais), OPPY (Pas-de-Calais), GONDECOURT (Nord), NEUVILLE-SUR-ESCAUT (Nord) et MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure contre l'Incendie"

## DOSSIER 30.2022 Contrat d'apprentissage

Le Conseil Municipal a décidé :

- le recours au contrat d'apprentissage,
- de conclure dès le mois d'octobre, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique	1	Bac pro Aménagement Paysager	1 an

- a précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 012 « Charges de dépenses de personnel », article 6417 « Rémunérations des apprentis » de nos documents budgétaires.
- a autorisé Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

#### DOSSIER 31.2022 Estimation du terrain situé derrière la mairie

Le Conseil Municipal a :

- Acquiescé la vente du terrain situé derrière la mairie à Monsieur Delabre et à Madame Lempreur
- Validé la proposition de prix fixée par Maître François pour la vente du terrain (prix avoisinant 2 000€)
- Choisi l'étude de Maître François, située à Marquion, pour réaliser cet acte
- Autorisé Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour réalisation de cette vente.